

Image not found or type unknown



TVA immobilière - zone ANRU

Par **della**, le **25/02/2014 à 17:01**

Bonjour,rnrn J'ai acheté un appartement VEFA en zone ANRU en 2010 avec TV réduite à 5,5%.rnrn J'ai été livré en 2013.rnrn J'ai lu que la loi concernant la durée du reversement de la différence de TVA (5,5 à 19,6) a été ecourté à 10 ans et que l'exonération de 10% par an commence la première année après l'achèvement.rnrn Est ce que ce changement s'applique à ma situation? car j'ai cru comprendre que cela ne concerne que les apprtements VEFA livrés en 2014.rnrnMerci d'avance